

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Tri-Flow 2101, non-aérosol, 2 oz., Part Number G5550-09341

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : Tri-Flow 2101, non-aérosol, 2 oz., Part Number G5550-09341  
**Référence** : G5550-09341

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations** : Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique  
Bouteille  
59.1471 mL (2 oz)

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG  
Hewlett-Packard-Str. 8  
76337 Waldbronn  
Allemagne  
0800 603 1000

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : pdl-msds\_author@agilent.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence


**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : CHEMTREC®: +(33)-975181407

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers


### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

|   |   |             |
|---|---|-------------|
|  H315 | CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE  | Catégorie 2 |
| H336  | TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) | Catégorie 3 |
| H304  | DANGER PAR ASPIRATION   | Catégorie 1 |
| H411  | TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE                                | Catégorie 2 |

**Composants de toxicité inconnue** : Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité cutanée aiguë inconnue : 1 - 10%  
Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue : 1 - 10%  
Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité orale aiguë inconnue : 1 - 10%

**Composants d'écotoxicité inconnue** :  Contient 1 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Tri-Flow 2101, non-aerosol, 2 oz., Part Number G5550-09341

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : **P**304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

Prévention : **P**273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention : **P**391 - Recueillir le produit répandu.  
P301 + P310, P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

Stockage : **P**403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux : **P**distillats légers (pétrole), hydrotraités

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : **P**Non applicable.

### Exigences d'emballages spéciaux

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII : **P**Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : **P**Un liquide inflammable à accumulation statique peut se charger même lorsque l'équipement est mis à la terre et mis à la masse. Des étincelles peuvent enflammer le liquide et les vapeurs peuvent provoquer un incendie instantané ou une explosion.

Tri-Flow 2101, non-aerosol, 2 oz., Part Number G5550-09341

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges : Mélange

| Nom du produit/composant  | Identifiants  | %         | Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]   | Type           |
|---|---|-----------|---|----------------|
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités                               | CE: 265-155-0<br>CAS: 64742-52-5  | ≥50 - ≤75 | Carc. 1B, H350<br>Repr. 2, H361d (cutané)<br>STOT RE 1, H372 (surrénal, moelle osseuse, reins, foie, système lymphatique, estomac, thymus) (cutané) | [1]            |
| distillats légers (pétrole), hydrotraités   | CE: 265-149-8<br>CAS: 64742-47-8  | ≥25 - ≤50 | Flam. Liq. 3, H226<br>Skin Irrit. 2, H315<br>STOT SE 3, H336<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Aquatic Chronic 2, H411  | [1]            |
| distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant acétate de pentyle | CE: 265-169-7<br>CAS: 64742-65-0<br>CE: 211-047-3<br>CAS: 628-63-7<br>Index: 607-130-00-2 | ≤5<br>≤5  | Asp. Tox. 1, H304<br><br>Flam. Liq. 3, H226<br>EUH066   | [1]<br>[1] [2] |
| <b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>     |   |           |   |                |

☑ CAS# 64742-52-5: Utilisation CLP2; CAS# 64742-47-8: Utilisation CLP1; CAS# 64742-65-0: Utilisation CLP3)

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

[6] Divulgateur supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.

**Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer la bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Tri-Flow 2101, non-aérosol, 2 oz., Part Number G5550-09341

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Ce produit est un mauvais conducteur électrique et peut accumuler des charges électrostatiques. En cas d'accumulation suffisante de charges, les mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire le potentiel de décharge statique, suivre des procédures adaptées de mise à la terre et de mise à la masse. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. L'accumulation d'électricité statique peut augmenter significativement avec la présence de faibles quantités d'eau ou autres contaminants. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes de soufre  
composés halogénés  
oxyde/oxydes de métal

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Tri-Flow 2101, non-aérosol, 2 oz., Part Number G5550-09341

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). NE PAS ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Les opérations de manipulation pouvant favoriser l'accumulation des charges statiques incluent sans y être limitées : mélangeage, filtration, pompage à débit élevé, remplissage par projection, génération de brouillards ou d'aérosols, remplissage de réservoirs et de récipients, nettoyage des réservoirs, échantillonnage, jaugeage, rechargement, vidange de camion. Restreindre la vitesse d'écoulement conformément à API 2003 (2008), NFPA 77 (2007) et à la publication de Laurence Britton "Avoiding Static Ignition Hazards in Chemical Operations". Pour réduire l'éventualité de décharge statique, vérifier la mise à la terre et mise à la masse de tous les équipements et le respect des exigences de classification électrique correspondantes.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

### Directive Seveso - Seuils de déclaration

#### Critères de danger

| Catégorie | Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs) | Seuil de rapport de sécurité |
|-----------|--|------------------------------|
| 2         | 200 tonne  | 500 tonne                    |

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Applications industrielles, Applications professionnelles.

Tri-Flow 2101, non-aérosol, 2 oz., Part Number G5550-09341

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Nom du produit/composant | Valeurs limites d'exposition  |
|--------------------------|---|
| Acétate de pentyle       | <b>Ministère du travail (France, 12/2020). Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)</b><br>VME: 50 ppm 8 heures.<br>VME: 270 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br>VLE: 100 ppm 15 minutes.<br>VLE: 540 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. |

#### Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

#### PNEC

Aucune PNEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

#### Mesures de protection individuelle

##### Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

##### Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

##### Protection de la peau

Tri-Flow 2101, non-aerosol, 2 oz., Part Number G5550-09341

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Non disponible.
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : Non disponible.
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : 142°C (287.6°F)
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité** : Seuil minimal: 0.7%  
Seuil maximal: 7.5%
- Point d'éclair** :  Vase clos: 83°C (181.4°F) [Pensky-Martens]

#### Température d'auto-inflammabilité

| Nom des composants  | °C   | °F   | Méthode |
|---|------|------|---------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Distillats légers (pétrole), hydrotraités | >220 | >428 |         |
| <input checked="" type="checkbox"/> acétate de pentyle                        | 360  | 680  |         |

**Température de décomposition** : Non disponible.

**pH** : Non disponible.

**Viscosité** :  Cinématique (40°C): <20.5 mm<sup>2</sup>/s

**Solubilité(s)** :  Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

**Coefficient de partage: n-octanol/eau** :  Non applicable.

**Pression de vapeur** :  0.53 kPa (4 mm Hg)



Tri-Flow 2101, non-aerosol, 2 oz., Part Number G5550-09341

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**Taux d'évaporation** : 0.42 (acétate de butyle = 1)

**Densité relative** : 0.88

**Densité de vapeur** : 4.5 [Air = 1]

**Propriétés comburantes** : Non disponible.

### Caractéristiques particulières

**Taille des particules moyenne** :  Non applicable.

Aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

**10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.

**10.5 Matières incompatibles** : Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant   | Résultat                                 | Espèces | Dosage      | Exposition |
|--|--|---------|-------------|------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant | CL50 Inhalation Poussière et brouillards | Rat     | >5.53 mg/l  | 4 heures   |
|  | DL50 Voie cutanée                        | Lapin   | >5000 mg/kg | -          |
|  | DL50 Voie orale                          | Rat     | >5000 mg/kg | -          |

#### Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit/composant                               | Voie orale (mg/kg) | Voie cutanée (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|--|--------------------|----------------------|------------------------|-----------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Acétate de pentyle | N/A                | 8400                 | N/A                    | N/A                         | N/A   |

#### Irritation/Corrosion

**Peau** : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Sensibilisant

Tri-Flow 2101, non-aerosol, 2 oz., Part Number G5550-09341

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

| Nom du produit/composant   | Voie d'exposition | Espèces | Résultat          |
|--|-------------------|---------|-------------------|
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant | Respiratoire      | cobaye  | Non sensibilisant |

### Mutagenicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

| Nom du produit/composant                  | Catégorie   | Voie d'exposition | Organes cibles     |
|---|-------------|-------------------|--------------------|
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités | Catégorie 3 | -                 | Effets narcotiques |

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

| Nom du produit/composant                               | Catégorie   | Voie d'exposition | Organes cibles  |
|--|-------------|-------------------|---|
| Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités | Catégorie 1 | cutané            | surrénal, moelle osseuse, reins, foie, système lymphatique, estomac, thymus |

### Danger par aspiration

| Nom du produit/composant  | Résultat   |
|---|--|
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités<br>distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1<br>DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |

Informations sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation.

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
somnolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur

Tri-Flow 2101, non-aerosol, 2 oz., Part Number G5550-09341

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

#### Exposition prolongée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour la reproduction** :  Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

| Nom du produit/<br>composant  | Résultat                       | Espèces                             | Exposition |
|---|--------------------------------|-------------------------------------|------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> distillats légers (pétrole), hydrotraités<br>distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant<br><br>acétate de pentyle | Aiguë CL50 2200 µg/l Eau douce | Poisson - Lepomis macrochirus       | 4 jours    |
|   | Aiguë CE50 >100 mg/l           | Plantes aquatiques                  | 72 heures  |
|   | Aiguë CE50 >100 mg/l           | Daphnie                             | 48 heures  |
|   | Aiguë CL50 >100 mg/l           | Poisson                             | 96 heures  |
|   | Aiguë CL50 65 ppm Eau douce    | Poisson - Gambusia affinis - Adulte | 96 heures  |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit/<br>composant  | LogP <sub>ow</sub> | FBC | Potentiel |
|---|--------------------|-----|-----------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités<br>distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant<br>acétate de pentyle | 3.9 à 6            | -   | élevée    |
|   | 2 à 6              | -   | élevée    |
|   | 2.3                | -   | faible    |

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

Tri-Flow 2101, non-aerosol, 2 oz., Part Number G5550-09341

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Mobilité** : Non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

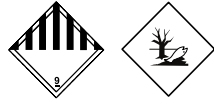
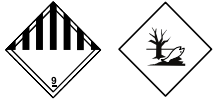



**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

|  | ADR/RID  | IMDG  | IATA   |
|--|--|---|--|
| <b>14.1 Numéro ONU</b>                                   | UN3082   | UN3082  | UN3082   |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (distillats légers (pétrole), hydrotraités) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (distillats légers (pétrole), hydrotraités) | Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (distillats légers (pétrole), hydrotraités) |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>        | 9<br>                           | 9<br>        | 9<br>                         |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                           | III  | III   | III  |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                 | Oui.   |  Oui.        |  Oui.                         |

### Autres informations

Tri-Flow 2101, non-aerosol, 2 oz., Part Number G5550-09341

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- ADR/RID** :  Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités  $\leq 5$  l ou  $\leq 5$  kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.  
**Numéro d'identification du danger** 90  
**Quantité limitée** 5 L  
**Dispositions particulières** 274, 335, 601, 375  
**Code tunnel** (-)
- IMDG** :  Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités  $\leq 5$  l ou  $\leq 5$  kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.  
**Urgences** F-A, S-F  
**Dispositions particulières** 274, 335, 969
- IATA** :  Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités  $\leq 5$  l ou  $\leq 5$  kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.  
**Limitation de quantité** Avion passager et avion cargo: 450 L. Instructions d'emballage 964. Avion cargo uniquement: 450 L. Instructions d'emballage 964. Quantités limitées - Avion passager: 30 kg. Instructions d'emballage Y964.  
**Dispositions particulières** A97, A158, A197, A215
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO** : Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation**

**Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux**

| Nom des composants   | Numéro CE | Numéro CAS | Restriction |
|--|-----------|------------|-------------|
| Tri-Flow 2101, non-aerosol, 2 oz., Part Number G5550-09341         |           |            | 3           |
| distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités            | 265-155-0 | 64742-52-5 | 28          |
| distillats légers (pétrole), hydrotraités                          | 265-149-8 | 64742-47-8 | 3           |
| distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant | 265-169-7 | 64742-65-0 | 3, 28       |

**Étiquette** :  Non applicable.

**Autres Réglementations UE**

**Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)**

Non inscrit.

**Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)**

Tri-Flow 2101, non-aerosol, 2 oz., Part Number G5550-09341

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Non inscrit.

### les polluants organiques persistants

Non inscrit.

### Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

### Critères de danger

#### Catégorie

2

### Réglementations nationales

- Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : OTHER LUBRICANT BASE OILS IP 346  $\geq$  3% w/w; RG 36, RG 36bis  
Viscosity  $>$  20.5 mm<sup>2</sup>/s at 40°C  
OTHER LUBRICANT BASE OILS IP 346  $<$  3% w/w; RG 36, RG 36bis  
Viscosity  $\leq$  20.5 mm<sup>2</sup>/s at 40°C
- Surveillance médicale renforcée** : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

### Liste d'inventaire

- Australie** : Indéterminé.  
**Canada** : Indéterminé.  
**Chine** : Indéterminé.  
**Europe** : Indéterminé.  
**Japon** : **Inventaire du Japon (CSCL)**: Indéterminé.  
**Inventaire du Japon (ISHL)**: Indéterminé.  
**Nouvelle-Zélande** : Indéterminé.  
**Philippines** : Indéterminé.  
**République de Corée** : Indéterminé.  
**Taiwan** : Indéterminé.  
**Thaïlande** : Indéterminé.  
**Turquie** : Indéterminé.  
**États-Unis** : Indéterminé.  
**Viêt-Nam** : Indéterminé.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque chimique.

Tri-Flow 2101, non-aerosol, 2 oz., Part Number G5550-09341

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes :** ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 N/A = Non disponible  
 PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
 PNEC = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
 vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

| Classification   | Justification  |
|--|--|
| Skin Irrit. 2, H315<br>STOT SE 3, H336<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Aquatic Chronic 2, H411 | Méthode de calcul<br>Méthode de calcul<br>Méthode de calcul<br>Méthode de calcul |

### Texte intégral des mentions H abrégées

|   |  |
|---|--|
| H226<br>H304<br><br>H315<br>H336<br>H350<br>H361d<br>H372<br><br>H411<br><br>EUH066 | Liquide et vapeurs inflammables.<br>Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.<br>Provoque une irritation cutanée.<br>Peut provoquer somnolence ou vertiges.<br>Peut provoquer le cancer.<br>Susceptible de nuire au fœtus.<br>Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.<br>Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.<br>L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
|---|--|

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

|  |  |
|--|--|
| Aquatic Chronic 2<br><br>Asp. Tox. 1<br>Carc. 1B<br>Flam. Liq. 3<br>Repr. 2<br>Skin Irrit. 2<br>STOT RE 1<br><br>STOT SE 3 | TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2<br>DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1<br>CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B<br>LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3<br>TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2<br>CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2<br>TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1<br>TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3 |
|--|--|

Date d'édition/ Date de révision : 19/04/2022

Date de la précédente édition : 20/09/2018

Version : 2

#### Avis au lecteur

**Exclusion de responsabilité:** Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.